


APRICHÉ le 7-1-2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
Chef du Service Administratif de l'Assemblée

 **Direction de l'Aménagement du Territoire
et de l'Économie**

Service de l'Économie, du Tourisme
et de la Montagne

ARRETE N° 1 - 2016- SETM

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE
au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Colmar, le 5 JAN 2016

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2015-3-1-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

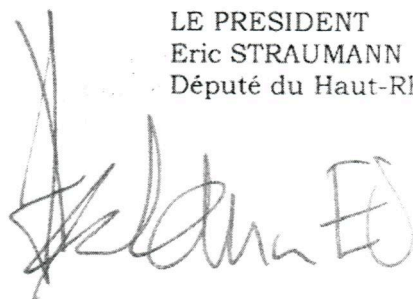
ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Pierre BIHL, Conseiller départemental, est chargé de représenter le Président du Conseil départemental au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 13 janvier 2016 qui sera amenée à statuer sur une demande d'autorisation déposée par la SAS MUDIS pour la création d'un point permanent de retrait-drive de 12 pistes d'une surface de 545 m² à l'enseigne LECLERC à MULHOUSE.

1/2

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.